

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-3519

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

à l'amendement n° 2388 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 42, insérer l'article suivant:****Mission « Investissements d'avenir »**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

4° Le deuxième alinéa du IV est complété par les mots : « , indiquant le niveau d'émission de gaz à effet de serre lié à l'objectif de devenir leader du secteur pour le développement de l'hydrogène ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la remise d'un rapport précisant l'impact sur l'environnement de l'objectif annoncé par Emmanuel Macron, de faire de la France le leader de l'hydrogène. En effet, Toutes les formes d'hydrogène ne sont pas bénéfiques d'un point de vue écologique. La clé est de planifier et de mettre en place le meilleur mix énergétique possible notamment en se basant sur le scénario Négawatt.

Or, les annonces formulées lors de la présentation du plan France 2030 ne précisent pas le mode de production de l'hydrogène envisagé, ni la quantité d'énergie nécessaire à cette fin. Dans ces conditions, nous appelons donc à la prudence. En effet, une enquête du média Reporterre révèle qu'Aujourd'hui, plus de 95 % de l'hydrogène produit dans le monde est issu du méthane, du pétrole ou du charbon, par des procédés très polluants, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de

serre. Le Gouvernement n'a fourni aucune garantie permettant d'affirmer qu'il en serait autrement, pour atteindre l'objectif affiché.